

TOURNES

Info

NUMERO 11
Mars 2019



Aire de jeux

Réservée aux enfants à partir de 3 ans
(se référer aux plaques sur les jeux)
sous la surveillance et la responsabilité
des parents ou des accompagnateurs.
(Dans les conditions normales d'utilisation)

Attention à la chaleur dégagée par les pièces
métalliques les jours de fort ensoleillement.

Espace sans tabac
Par respect pour nos voisins, il est
formellement interdit de fumer dans les
aires collectives de jeux.



Mairie - Commune de Tournes
Place de la Liberté
89 200 Tournes
03 39 56 01 00



Remise de drapeau le 7 mai 2018

Tournes a sa vidéoprotection

La Tournésienne : une première
édition chargée de promesses

Le magazine
de la commune de Tournes



Mairie de Tournes

2 rue de la Citadelle - 08090 Tournes
Téléphone : 03 24 52 93 04

Horaires

Lundi au vendredi : 9h30 à 11h30
Mardi : 16h à 19h00

Site : www.tournes.fr

Facebook : www.facebook.com/tournes.fr

Directeur de publication

Gérard CARBONNEAUX

Comité de rédaction

Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND, Gérard CARBONNEAUX, Philippe CLAUSSE, Aline HAPLIK, Monique JOIGNAUX, Jean-Pierre LESIEUR, Gwénaél WEBER.

Crédit Photos


Mairie de TOURNES

Tirage : 600 exemplaires

Dépôt légal : MARS 2019

Mise en page et impression

Imprimerie Bayart-Guillemin - 001A
Parc d'Activités du Val de Vence
08000 Charleville-Mézières - 03 24 37 04 66

 **IMPRIM'VERT** Imprimé sur papier recyclé



■	LE MOT DU MAIRE.....	3
■	FÊTES ET CÉRÉMONIES	
	Manifestations diverses.....	4
	Les cérémonies officielles.....	5
	Les manifestations culturelles.....	6
	Les journées du patrimoine et la journée du clocher.....	7
■	DOSSIER SPORT	
	La Tournésienne.....	8
	Les manifestations sportives.....	10
	Zoom sur les associations sportives de Tournes.....	11
■	AFFAIRES SCOLAIRES	
	Rentrée en musique.....	12
	A.L.S.H. du mercredi matin.....	13
	Verger partagé : un arbre fruitier planté par chaque classe.....	13
■	C.C.A.S.	
	Petite enfance et juniors.....	14
	A.L.S.H. 7.....	15
	Séniors.....	16
■	TRAVAUX	
	Des trottoirs neufs rue Marcel Fay.....	17
	Les grands travaux 2018 sur la commune.....	18
	La métamorphose du Hameau des Fontaines.....	20
	La «Pépine», un nouveau lieu de détente.....	21
	La vidéoprotection à Tournes, pourquoi ?.....	22
	Les travaux d'entretien et d'embellissement.....	23
■	FINANCES	
	Une année budgétaire 2018 hors normes.....	24
■	TERRITOIRES	
	Autopartage, réseaux d'eau, fibre optique et RD 222.....	26
■	NOTRE VILLAGE	
	Vœux du Maire.....	27
	Les projets pour l'avenir.....	28
	Ramassage des ordures ménagères et son financement.....	29
	Manifestations 2019 et état civil 2018.....	30
	État civil 2018.....	31
	Photos primées au concours 2018.....	32



Le Conseil Municipal (sont absents M. Jean-Loup LASSAUX et M^{me} Emilie DEMANTIN)

ÉDITORIAL

Madame, Monsieur,

La situation économique et le repli de nos partenaires institutionnels n'incitent pas à l'émergence de projets.

A chaque époque de notre histoire, les décideurs ont dû faire face à des difficultés, souvent autres qu'économiques. Le contexte n'est pas nouveau. L'histoire est un perpétuel recommencement. Le fatalisme pourrait nous contraindre à une frilosité et un manque d'ambition qui auraient comme conséquence une altération de notre confort. Nous devons donc aller de l'avant et faire en sorte que la réponse à vos besoins trouve un écho favorable.

Respecter l'équilibre des finances, innover sans hypothéquer l'avenir, maintenir la pression fiscale... autant de contraintes qui encadrent nos décisions.

Nos projets et vos demandes ne doivent pas être remis en cause et reportés à des dates lointaines. Il en est ainsi de la salle des sports. C'est une idée qui découle d'un besoin réel ; elle revient fréquemment, comme un serpent de mer. L'idée de cette construction, étudiée, projetée, annoncée, a été reléguée... c'est compréhensible, vu la complexité du projet !

Nous reprenons celui-ci avec la ferme intention de voir cette concrétisation dans les meilleurs délais. Je cite cette volonté car elle est sans doute la plus importante de notre mandat.

Je remercie toute l'équipe municipale qui travaille dans un excellent esprit et qui ne manque pas de peaufiner tous les projets. Le travail opiniâtre dans les commissions est remarquable.

Vous avez sans doute d'autres idées que nous ignorons. Venez nous en faire part et nous ferons le maximum pour y répondre.

Vous pouvez compter sur notre écoute.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX

Maire de TOURNES



Pas moins de 20 manifestations organisées par la Commission des fêtes et cérémonies ou par différentes associations avec le concours de la Municipalité, ont jalonné le calendrier 2018 :

- 4 cérémonies commémoratives
- 5 rencontres festives
- 4 concerts
- 2 expositions
- 5 manifestations sportives

Un palmarès qui vient confirmer «qu'il se passe toujours quelque chose à Tournes».

Remise des prix des maisons fleuries et du concours photo 2018



Les lauréats des maisons fleuries ont été récompensés lors d'une sympathique cérémonie le 5 octobre.



Pour sa seconde édition, le concours photos organisé par la municipalité a compté 6 participants. Ont été récompensés : Charlotte Anselmo, Laurent Launois et Eva Miquet.

La fête patronale de juin



Apéritif offert à la population



Manèges forains

Les festivités du 13 juillet



Plus d'une centaine d'habitants se sont retrouvés lors du dîner offert par la municipalité et pour la traditionnelle retraite aux flambeaux.



Une rose, un espoir

L'édition 2018 de l'opération «Une rose, un espoir» a été de nouveau une réussite pour les motards, qui avaient établi leur centre logistique dans la salle des fêtes.

L'opération qui a permis de recueillir 38 029 € en 2018 pour les Ardennes, sera reconduite en 2019.



La brocante du 1^{er} mai



En ce 1^{er} mai, la foule des grands jours a investi les rues du village. Un succès à mettre à l'actif de l'A.S.T.R.M., organisatrice de cette brocante.

LES CÉRÉMONIES OFFICIELLES

■ 13 juillet



■ 8 mai et remise de drapeau



■ Bois de la Rosière, le 10 septembre



La commune a l'obligation d'entretenir son Monument aux Morts. Elle a donc entrepris de rénover ce symbole de la mémoire collective. Profitant de cette occasion, elle a fait inscrire les noms des victimes, qu'elles soient civiles ou militaires, de la deuxième guerre mondiale.

En outre, constatant que le drapeau des anciens combattants de Tournes commençait à subir les outrages du temps, elle a décidé de le remplacer. Le nouveau drapeau a été remis officiellement lors de la cérémonie du 8 mai, en présence des autorités civiles et militaires.

Le Monument aux morts a été rechapé et porte désormais l'inscription des Morts pour la France, civils et militaires, des deux dernières guerres.



■ 11 novembre



Remise du drapeau par Monsieur le Maire au porte-drapeau de la commune, Monsieur Jean-Marie BOULANGER.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Théâtre, concert, conférence, exposition : plusieurs manifestations culturelles se sont tenues à la salle des fêtes. Si certaines attirent un public nombreux, à l'instar de la prestation de l'Harmonie S.N.C.F. de Charleville dont le succès ne se dément pas, d'autres restent plus confidentielles malgré leur grande qualité. Nous encourageons vivement les Tournésiens à se déplacer pour suivre ces représentations. Ils ne seront pas déçus et passeront un agréable moment.

■ Concert de l'Harmonie S.N.C.F...



Le 11 mars, la salle des fêtes était comble pour accueillir l'Harmonie S.N.C.F. de Charleville-Mézières, sous la baguette de Sébastien Guiot. Comme toujours, la prestation a enchanté les 200 spectateurs qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements.

■ ... et de l'Union Musicale Revinoise

En première partie, l'Union Musicale Revinoise avait enthousiasmé la salle en finissant sa prestation avec des arrangements inattendus des plus grands succès de Johnny Hallyday.



■ Les «Toqués» au théâtre



Théâtre, le 9 février, avec la troupe les «Toqués» pour une pièce vaudevillesque qui a déclenché bien des fous rires.

■ Fête de la musique



Le 21 juin, Tournes a célébré la fête de la musique en accueillant le groupe de jazz « Miss Cry Friends ». Une belle soirée.

■ Chorale diapason, Ensemble Gabriele Leone et Atelier Batucada

Le 2 juin, La Chorale Diapason de Tournes a eu la bonne idée d'inviter les rythmes brésiliens pour diversifier son spectacle. Une réussite au vu du nombre de spectateurs.



■ Commémoration du centenaire de l'armistice 1918



L'ensemble « De profundis » à l'église de Tournes.



Monsieur le Maire en compagnie de l'historien, Monsieur Jean-Louis MICHELET, et de Madame HUSSON, vice Présidente d'Ardenne Métropole, lors de la conférence du 11 octobre.

En cette année commémorative du centenaire de la grande guerre, notre commune a accueilli deux manifestations organisées par Ardenne Métropole, dans le cadre du cycle mémoriel 1918 / 2018.

Ainsi, le 11 octobre, à la salle des fêtes, Jean-Louis MICHELET, historien, a animé une conférence sur la « résistance active dans les Ardennes 1914 - 1918 ».

Le 23 novembre, c'est en l'église de Tournes que l'ensemble de trombones, tubas et percussions « De Profundis » a donné un concert - lecture mettant en résonance avec la musique de Claude Debussy, les écrits de professeurs et d'élèves du Conservatoire de Paris qui étaient mobilisés sur le front.

Les Journées du Patrimoine

Pour cette édition 2018 des Journées du patrimoine, qui se tenaient les 15 et 16 septembre, la Municipalité avait organisé une exposition photographique sur Tournes d'hier et d'aujourd'hui.

Cette idée de présenter des photographies avant et après dans un même lieu de Tournes n'aurait pu se concrétiser dans le savoir faire de M. Jean-Marc SEREIN, photographe depuis des décennies, qui a pris des photos contemporaines à l'identique de clichés anciens que détenait la mairie.

L'exposition était complétée par le visionnage de deux diaporamas rassemblant des photos « de rando en altitude » (M. Jean-Marc SEREIN) et de « brame d'automne » (M. Jacques DEFAUT).



MM. Jean-Marc SEREIN et Jacques DEFAUT, les deux artisans de cette belle exposition de photographies.

La Municipalité les a chaleureusement remerciés pour leur implication dans la réalisation de cet événement et leur a remis la médaille de la commune.



Les visiteurs étaient invités à un voyage dans le temps et à découvrir, ou redécouvrir pour les plus anciens, les évolutions de notre village au cours de ces dernières décennies.

Des panneaux retraçaient également la composition des Conseils municipaux depuis 1900.

Une autre partie de l'exposition présentait quelques-unes des plus belles photos de fleurs, d'animaux et de cerfs, réalisées par MM. SEREIN et DEFAUT.

La journée du clocher

Pour la deuxième fois, la Municipalité a choisi de participer à la journée du clocher, avec 6 autres communes du département.

Le 21 mai, l'Eglise Saint- Martin était donc ouverte au public qui a pu gravir les marches de la vieille tour fortifiée du 12^{ème} siècle permettant d'accéder par un escalier en bois jusqu'à la cloche.

La commune participe à cette journée tous les deux ans.

La tour de l'église retient l'attention du visiteur. Son sommet n'abrite plus qu'une seule cloche sur les trois que supportait la solide charpente du 18^{ème} siècle.



Des conseillers municipaux se sont relayés pour accueillir les visiteurs.



125 participants classés pour cette première édition de la Tournésienne

La commune a voulu inaugurer comme il se doit son nouveau label «commune ou ville sportive champardennaise» décerné le 30 novembre 2017 par le Comité Régional Olympique et Sportif (C.R.O.S.).

C'est ainsi que des panneaux distinctifs ont été apposés aux quatre entrées du village. A ce propos, les habitants ont pu constater que les supports des panneaux d'entrée du village avaient été remplacés par des totems faisant apparaître le blason de la commune.

Une manifestation symbolique s'est tenue le 17 février, en présence du CROS, des élus départementaux, de la gendarmerie et des associations sportives de Tournes pour inaugurer à la fois cette nouvelle signalétique et notre label de village sportif.



■ La Tournésienne

Le retour de cette corrida fut un réel succès et s'inscrit dans notre volonté d'être une commune sportive.

D'abord, le temps était ensoleillé, quoiqu'un peu chaud pour les coureurs.

L'ensemble des Tournésiens ont participé à la réussite de cette épreuve. En effet, de nombreux partenaires de la commune ont accepté de sponsoriser cette manifestation. Sans eux, rien n'aurait été possible et l'équipe organisatrice les remercie chaleureusement.

Ensuite, elle a demandé la mobilisation conjointe de la commune et du club de Gespunsart sous la houlette de Johann PRZYBYLSKI, élu municipal et vice-président du club : l'engagement de la commune et des nombreux bénévoles ont assuré le succès de l'organisation.

Enfin, malgré les nombreuses autres courses durant ce week-end, les coureurs sont venus en nombre découvrir cette nouvelle corrida : plus d'une centaine d'adultes et une cinquantaine d'enfants.

Les plus jeunes, principalement de Tournes, ont démarré les premiers pour le plaisir.

Les compétiteurs se sont élancés pour 8 km avec la présence de coureurs de renom comme Sébastien NAUTREZ ou Benjamin de BLOCK chez les hommes, Jennifer TRIBUT chez les femmes. Mais des amateurs de ce sport sont aussi venus grossir les rangs.

Ces derniers ont trouvé le parcours exigeant avec de nombreuses relances, mais c'est aussi une distance idéale pour débutant ou pour préparer une course plus longue.

Fort de ce succès, la décision a été prise de faire perdurer ces courses pour tous et surtout pour le village. Retenez d'ores et déjà la prochaine date : samedi 4 mai 2019.

Nous vous tiendrons régulièrement informés via la page Facebook et le site web de la commune : <https://www.tournes.fr/index.php/vie-associative/la-tournesienne> où vous retrouverez les photos, résultats...

Gwénaél WEBER



De nombreux partenaires ont accepté de sponsoriser «La Tournésienne».



LA TOURNÉSIENNE EN IMAGES



Deux nouvelles manifestations sont venues enrichir le calendrier sportif de notre commune :

l'une à l'initiative du Conseil Départemental : Ardenn'Tour. Tournes faisait partie des 13 villages retenus pour cette 4ème édition.

la seconde organisée par la municipalité dans le cadre de la fête du sport, dont l'édition 2018 se déroulait du 21 au 23 septembre, un peu partout en France.

■ Deux courses cyclistes

Le « Circuit des Ardennes » qui est passé dans notre village le 29 avril, avec un sprint intermédiaire devant l'ancienne poste, rue de la Citadelle.



Et la traditionnelle course organisée par le Vélo Club de Charleville sur le Parc d'activités Ardennes Emeraude.



■ Ardenn'Tour fait étape à Tournes



Né en 2014 de la volonté du Conseil Départemental, Ardenn'Tour initie les plus petits comme les plus âgés, à des sports de découverte.

Pour ce faire, et pour la cinquième année, Ardenn'Tour s'est déplacé dans des villages étapes - 13 au total - à travers toutes les Ardennes.

Tournes, dernière étape, a mis un point d'honneur à clôturer cet événement départemental en beauté.



Tir à l'arc, escrime, tchoukball, body-karaté, crose québécoise, full-contact, ultimate, boxe éducative, activités handisport... sont des sports souvent méconnus que les Tournésiens ont pu découvrir.

■ Tournes à la fête du sport

La fête du sport a un double objectif : faire découvrir les bienfaits du sport et valoriser les associations et leurs bénévoles qui en font la promotion au quotidien. Un grand merci aux associations qui ont répondu à l'appel de la commune.



Judo, karaté, badminton, football, course, zumba, twirling bâton étaient au programme de la fête du sport, à Tournes.



Zoom sur les associations sportives de Tournes

Si Tournes a été reconnue « commune ou ville sportive champardennaise » par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), ce n'est pas par hasard.

Plusieurs associations sportives, de Tournes et d'autres communes voisines, y pratiquent en effet leur discipline, souvent avec des résultats sportifs tout à fait remarquables pour une commune de notre dimension.

Ces activités sont soutenues par la Municipalité, mais leur succès impose de nouveaux défis : proposer des infrastructures modernes et adaptées. La construction du terrain multisports « Noël SAINGERY » en 2017 a été une première étape ... en attendant l'implantation d'une salle des sports.

Football

Porte étendard dans notre commune du premier sport populaire en France, l'ASTRM brille par ses résultats et encore plus par son état d'esprit. Rappelons que son nombre de licenciés la place au premier rang départemental (devant le CSSA Sedan s'il vous plaît). Son école de jeunes en fait aussi son originalité.

Course pédestre



Nouvelle venue dans l'éventail des sports pratiqués dans la commune, la course a de nombreux adeptes et a fait un retour remarqué avec l'organisation de la « Tournésienne », appelée à s'inscrire durablement dans les compétitions du genre dans les Ardennes.

A défaut de structure d'accueil à Tournes, un rapprochement a été opéré avec l'Athlétisme-Club de Gespunsart - Neufmanil dont plusieurs coureurs de Tournes sont licenciés.

Badminton

Fort de 31 licenciés dont 11 adultes et 20 jeunes, le Badminton Club de Tournes fait partie des 15 clubs qui pratiquent ce sport dans le département.

Sous la houlette de Frank LEDOUX, le président, sont organisées 3 séances d'entraînement par semaine, à la halle des sports, les mardi, mercredi et vendredi.

Le club participe au championnat départemental et à des tournois dont celui des Vieilles-Forges qu'il organise chaque année avec le comité départemental du badminton.

Judo

Avec 137 licenciés dont 100 garçons et 37 féminines, l'Alliance judo 08 se situe au 2^{ème} rang départemental en nombre de licenciés. Il n'est devancé que par le club de Charleville !

Le club accueille des licenciés de 43 communes, répartis en trois sections : Rimogne (80), Tournes (29) et Rouvroy (28).

Le club enregistre de bons résultats, notamment chez les benjamins, et compte 12 ceintures noires. Avis aux amateurs...



Karaté



Le Karaté Club de Tournes, présidé par Franck PHOBERE, compte 65 adhérents, enfants et adultes.

Le club propose plusieurs disciplines : du karaté contact pour enfants et adultes, et du baby karaté pour les enfants de 4 à 5 ans. Il s'agit d'une approche du karaté sous la forme de jeux et exercices qui, progressivement, développent l'équilibre et la coordination.

Le club propose également aux adultes du body karaté, cross training. Il s'agit de renforcement musculaire, cardio, et assouplissements basés sur les mouvements du karaté.

Les cours ont lieu dans la salle d'activités, 2 rue de la Gare, du lundi au vendredi, avec la possibilité pour les compétiteurs de s'entraîner le samedi. Les entraînements sont assurés par Olivier HUSSON.

Gymnastique

Avec le club de gymnastique « Effort de Nouzonville », des séances sont proposées pour toutes les catégories d'âge, de la baby gym à la gymnastique séniors qui vient de se mettre en place en 2019, en passant par le fitness.

Il n'est plus question de compétitions, mais de pratique de la gymnastique pour le plaisir et le maintien en forme.

Philippe CLAUSESE



« Rentrée en musique »

Pour la deuxième année consécutive, les 181 élèves du pôle scolaire ont été accueillis en musique le jour de la rentrée sur le thème : musique du monde. Orchestrés par Monsieur CARBONNEAUX au clavier et Monsieur TRIES, baguette à la main pour situer les pays sur le planisphère, les rythmes musicaux internationaux se sont enchainés permettant ainsi aux élèves de différencier les cultures musicales d'un pays à l'autre. Les élèves, regroupés en chorale sous la direction de Madame MANZONI, ont clôturé ce moment de détente et de gaieté avant une rentrée plus studieuse.

Monique JOIGNAUX



Remplacement d'Amélia par Caroline au sein du pôle scolaire

En poste depuis le 1^{er} septembre 2015, Amélia a mis fin à son contrat de Directrice des

services périscolaires au Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire pour rapprochement familial. Une petite fête d' « au revoir » a été organisée avant son départ pour Châlons-en-Champagne et surtout avant la naissance de sa jolie petite Nina.

Suite au départ d'Amélia, Caroline a intégré l'équipe dès la rentrée scolaire de septembre, reprenant le poste de Directrice des services périscolaires. Nous lui souhaitons une bonne adaptation et de nombreuses années au sein du pôle scolaire.



■ A.L.S.H. du mercredi matin

En raison du retour à la semaine de quatre jours, et après sondage auprès des parents de chaque élève, un A.L.S.H. a été organisé le mercredi matin.

De nombreuses activités encadrées par du personnel qualifié (BAFA, CAP petite enfance) sont proposées : atelier culinaire, jardinage, activités sportives, culturelles, manuelles.

Malheureusement, les inscriptions ne correspondent pas au sondage et le taux d'occupation est bas. De 3 à 9 enfants uniquement fréquentent cet accueil.

Le Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire a décidé, lors de ses conseils d'administration, de poursuivre ce service jusqu'à la fin de l'année scolaire, afin de ne pas mettre en difficultés les parents des enfants inscrits.

Une décision concernant la poursuite ou non de cet accueil pour l'année scolaire 2019-2020 sera prise lors des prochains conseils syndicaux.



■ Verger partagé : un arbre fruitier planté par chaque classe

Des onze arbres fruitiers plantés dans le verger partagé de la Pépinière, huit ont été minutieusement pris en charge par les élèves de chaque classe du Pôle scolaire.

Par un matin pluvieux du mois de décembre, chaussés de bottes en caoutchouc, emmitouflés dans leur caban, les enfants ont reçu un cours de jardinage avant d'aider les employés communaux à la plantation des arbres.

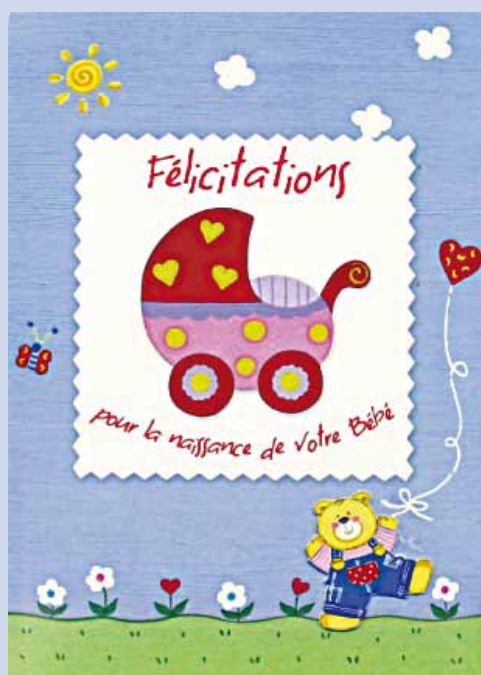
Ainsi vont-ils pouvoir regarder, de leur cour de récréation, le noyer, les pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, s'épanouir au fil des mois avant la première récolte...

Monique JOIGNAUX





■ Cartes-cadeaux



10 cartes cadeaux naissance offertes au cours de l'année 2018.

■ Saint-Nicolas

Saint-Nicolas était joliment accompagné de deux comparses pour sa distribution de confiseries lors du goûter organisé par les membres du C.C.A.S. Stand de maquillage, sculptures de ballons ont amusé les enfants entre la dégustation de crêpes, gaufres, pop-corn et barbe à papa, tandis que les parents échangeaient autour d'un café ou d'un vin chaud...



■ Halte jeux



Succès grandissant pour la halte-jeux qui a accueilli 77 enfants sur l'année 2018. Les enfants de moins de trois ans ont profité des activités proposées : sorties à la bibliothèque avec séance d'éveil musical et séance de conte en tissu, séance de psychomotricité comportant un parcours de motricité, activités manuelles (peinture, collage, gommettes, création de couronnes), séance de découverte sensorielle (boîtes à toucher, sons, goûts ...), jeux libres, puzzles, comptines, et kermesse en juin pour clôturer l'année scolaire. Les familles ou assistantes maternelles ont la possibilité d'échanger sur des thèmes variés avec des

professionnels (sage-femme, assistante sociale, ...) invités par la puéricultrice.

Le programme de l'année 2019 est affiché sur la porte de la maison des associations et est annoncé sur le facebook de Tournes. N'hésitez pas à rejoindre l'équipe le deuxième jeudi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30, 6 rue de la Tourette.

Monique JOIGNAUX



A.L.S.H. 7

L'A.L.S.H. 7 regroupant les communes de Belval, Damouzy, Ham les Moines, Haudrecy, Houldizy, Sury et Tournes a fonctionné du 9 juillet au 10 août permettant de couvrir 971 journées/enfants. Une nouvelle équipe d'animateurs composée de Caroline, Juliette, Laura, Anthony et Nicolas ont proposé de nouvelles activités variées et attrayantes : tennis, jiu-jitsu, piscine, accro-branche, elfy park, bowling de Charleville, ferme de Liart, Ardenn'Tour, théâtre, cuisine entre autres... qui ont émerveillé les enfants de 3 à 12 ans.

Monique JOIGNAUX



Charte Qualité des Accueils de Loisirs : obtention de 4 soleils sur 4

3 soleils l'année dernière, 4 soleils cette année...

Notre A.L.S.H. 7 a contribué à l'amélioration de la qualité d'accueil des enfants en Accueil de Loisirs Sans Hébergement et a reçu la note de 4 sur 4 par la Caisse d'Allocations Familiales.



■ Repas des aînés

Transformations, disparitions, illusions, dirigées par Arnaud et Isabelle, ont agrémenté le repas annuel qui réunit chaque année les anciens de la commune, les élus municipaux et membres du C.C.A.S.

89 convives ont ainsi pu partager, échanger et déguster l'excellent repas préparé par MatMin et servi par les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Les mains innocentes de Jules ont permis à Madame Chantal VANDENABEELE et Monsieur Georges GAZO de recevoir un coffret surprise composé d'une bouteille de champagne et de six flûtes gravées aux armoiries de la commune, lots de la tombola surprise. Mais tous les invités ont été récompensés puisque chacun est reparti avec sa flûte gravée, un joli souvenir de cette journée festive.

Monique JOIGNAUX



■ Coffrets gourmands

Les anciens n'ayant pu ou désiré assister au repas annuel ont reçu à leur domicile un copieux coffret gourmand. C'est ainsi que 64 coffrets ont été distribués par les membres du C.C.A.S. En parallèle, 21 bons d'achat ont été remis aux personnes portant un handicap égal ou supérieur à 50 %.



TOURNES INFO N° 11



Un an de travaux a été nécessaire pour mener à bien la rénovation de la voirie du Hameau des Fontaines

Travaux, une sacrée année !

L'année 2018 a été particulièrement riche en travaux et réalisations. En voici un résumé.

Voirie

- Hameau des Fontaines : remplacement du réseau d'eau potable et réhabilitation de la voirie.
- RD 222 : réfection de la bande de roulement et remplacement de certaines bordures de trottoirs (coût supporté par la Dréal).
- Rue Marcel Fay : réalisation de trottoirs, réfection de la chaussée et remplacement des branchements d'eau potable.

Aménagements

- Pépinière : création d'une aire de jeux et de détente et d'un verger partagé.
- Rue de la Tourette : renforcement du mur de soutènement de l'église.

Sécurité

- Installation de la vidéoprotection.

Propreté

- Création de 4 canisettes et pose d'une quarantaine de poubelles publiques.

Environnement

- Installation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques et mise à disposition d'un véhicule électrique en auto partage (Ardenne Métropole).

Bâtiments communaux

- Création d'un local pour la vidéo protection.
- Etudes préliminaires pour la mise aux normes AD'AP* du Pôle scolaire, de la salle des associations et de la salle des fêtes.

* L'Ad'AP, ou Agenda d'Accessibilité Programmé, pour les personnes à mobilité réduite, impose de réaliser l'accessibilité des établissements publics.

■ Des trottoirs neufs pour la rue Marcel Fay

L'entreprise STP VENCE a réalisé la réfection du trottoir gauche, rue Marcel FAY, et de plusieurs tronçons du trottoir droit. Ce chantier, faisant suite à l'enfouissement des réseaux, s'est achevé fin décembre.

Comme chacun le sait, les travaux se passent rarement aussi simplement que nous le souhaiterions. Nous avons donc eu la surprise de découvrir un réseau d'eau potable obsolète cédant aux moindres vibrations. Les riverains se souviennent encore des nombreuses coupures d'eau intempestives ; merci pour leur patience. Au demeurant, ces incidents ont impulsé le changement de 14 branchements. Une cure de jouvence réalisée par Ardenne Métropole qui a la compétence des eaux potables.

Dès que les températures seront plus clémentes, la chaussée sera revêtue d'un bicouche. Nous aurons le plaisir de retrouver l'équipe STP aussi sympathique que professionnelle.

Pascale ANSELMO



■ Le mur de l'église

Avec l'usure du temps, le mur de soutènement de l'église présentant d'inquiétantes déformations laissant craindre son affaissement, voire un éboulement, il était devenu urgent de renforcer cet élément de notre patrimoine architectural. C'est une entreprise suisse qui s'est chargée de cette restauration, aucune société française n'ayant répondu à la passation de marché de la commune.



Rue Marcel FAY
Pose de trottoirs et
réfection de la voirie
84 000 € TTC

Rue de la Tourette
Renforcement du mur de l'Eglise
51 000 € TTC
Subvention : 29 000 €



Mise aux normes AD'AP
Etude pour la mise en accessibilité
du pôle scolaire, de la salle des
associations et de la salle des fêtes
17 500 € TTC



Bornes électriques
Installation de deux bornes de recharge
pour véhicules électriques
Place du Château et rue René Dupont
Réalisation d'Ardenne Métropole

Rue du Bois de la Rosière
Rénovation de la chaussée
Financement par la DREAL



2018 SUR LA COMMUNE

Hameau des Fontaines

Réhabilitation de la voirie et de
l'éclairage

515 000 € TTC

Rénovation du réseau d'eau potable
Financement par Ardenne Métropole
Subvention pour éclairage : 8 000 €

**Mobilier urbain**

Pose de 40 poubelles
et de 4 canicrottes

14 000 € TTC

**Vidéo protection**

Installation de 9 caméras
Village (8) et zone d'activités (1)

58 000 € TTC

Pépine

Création d'une aire de jeux, d'une aire
de détente et d'un verger partagé

136 000 € TTC

Subvention : 43 000 €

D8043A





■ La métamorphose du Hameau des Fontaines

La construction des pavillons du Hameau des Fontaines remonte aux années 1970. A cette époque, les normes environnementales n'étaient pas contraignantes et les eaux pluviales se déversaient sur la chaussée dépourvue de trottoirs. La réfection de la voirie en 2018 s'est accompagnée de la réparation des canalisations d'eau potable, de la pose de trottoirs, du changement des candélabres et de l'agrandissement des parkings. En outre, un chemin piétonnier et un accès pompiers ont été aménagés. Ce chantier a duré un an et son coût est de l'ordre de 510 000 euros.

Les travaux ont été réalisés par la société STP de la Vence en quatre tranches correspondant chacune à un secteur du lotissement.

Gérard CARBONNEAUX

■ Les habitants fêtent l'achèvement des travaux du « Hameau »



De nombreux résidents du Hameau des Fontaines ont répondu à l'invitation de la Municipalité, le 19 octobre dernier. L'occasion aussi de rencontrer des voisins que l'on ne connaissait pas toujours.

Avec un peu d'avance sur la fin des travaux, les habitants du Hameau des Fontaines se sont retrouvés autour d'un pique-nique, leur manière d'inaugurer leur « nouveau hameau après un chantier qui a duré un an. L'occasion aussi de saluer la qualité de cette réalisation et d'en remercier notre prestataire, la STP de la Vence. Les habitants ont promis de se retrouver l'année prochaine pour la fête des voisins et profiter pleinement de leur « beau » lotissement.

Philippe CLAUSE



■ La «Pépine», un nouveau lieu de détente

A l'origine, cet espace était une pépinière. Laissé à l'abandon, il est devenu, au fil du temps, un taillis sans entretien.

D'après mes souvenirs, les enfants du village y passaient leurs journées du jeudi (de nos jours le mercredi) et de vacances scolaires à jouer « aux cow-boys et aux indiens ou aux gendarmes et aux voleurs ». D'autres générations plus récentes y ont construit des cabanes. Les parents empruntaient aussi ce

passage pour conduire leurs enfants à l'école.

En 2017, les frênes, malades, ont été abattus, et nous avons respecté ce cheminement qui a été matérialisé.

En 2018, le site a été aménagé (voir ci-contre). Pour le bonheur des petits et des grands, respectons ce lieu pour qu'il reste agréable.

Jean-Pierre LESIEUR

« La Pépine », fiche d'identité

Une aire de jeux pour les enfants de tous âges comportant : une tortue, une fourmi, une pyramide d'escalade, une balançoire tripode.

La commune réfléchit à l'implantation de jeux supplémentaires, en fonction de ses possibilités financières.

Un coin pique-nique : des tables avec échiquier et des bancs accueilleront les promeneurs.

Un espace arboré : arbres caducs, persistants, arbrisseaux feuillus et florifères.

Un verger partagé : 6 pommiers, 2 poiriers, 1 cerisier, 1 mirabellier, 1 noyer.



Encore un peu de patience ! Le site ne sera ouvert au public qu'au printemps, en attendant que soient terminés les derniers aménagements. Merci de respecter l'interdiction d'accès !

■ Verger partagé, fruit des enfants du Pôle Scolaire

Les enfants du Pôle scolaire ont été associés à l'implantation du verger partagé de la Pépine (lire en page 13).



Les onze arbres fruitiers vont être identifiés par un panneau rappelant leur variété, la date de plantation et la classe du pôle scolaire ayant participé à leur plantation.

■ La vidéoprotection à Tournes, pourquoi ?

Face à l'augmentation des incivilités multiples et notamment des vols dans le village et sur le parc d'activité Ardennes Emeraude, il fallait trouver des solutions pour enrayer ce fléau.

Le Conseil municipal a ainsi décidé d'équiper le village d'un système de vidéoprotection : une décision mûrement réfléchie, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a pris en charge l'équipement du Parc d'activité.

En 2017, la commune a déposé une demande d'autorisation auprès de la Préfecture. L'autorisation accordée, 8 caméras ont été installées en fin d'année dans le village, et une le sera à l'entrée du parc d'activités en début 2019. Les lieux d'implantation ont été soigneusement choisis, en partenariat avec les services de la gendarmerie, pour surveiller

tous les axes routiers d'entrée et de sortie de la commune.

Toutes les caméras sont reliées à un central informatique dans un local sécurisé.

L'objectif, il est nécessaire de le rappeler, n'est pas de surveiller les habitants dans leurs activités quotidiennes. D'ailleurs, la loi l'interdit formellement. Les enregistrements pourront être visionnés par des personnes habilitées, en cas de nécessité, à la requête des autorités publiques.

Les avantages attendus sont doubles. D'abord un effet dissuasif. Généralement, les communes équipées d'un tel dispositif constatent une baisse des cambriolages. Ensuite, les enregistrements renforcent notablement le taux d'élucidation des affaires.

Philippe CLAUSE



Installation de caméras à la salle des fêtes et à la mairie et d'une antenne relais



■ Propreté dans le village, l'affaire de tous

Qu'il y-a t-il de plus agaçant que de trouver des déjections canines sur le trottoir ou les chemins ? Quatre canisettes ont été installées dans les lieux les plus stratégiques de la commune. Depuis, on observe une nette amélioration, même si certains récalcitrants (les propriétaires, pas les chiens) ont du mal à modifier leurs habitudes inciviques.

Il est à rappeler que des sacs pour les déjections canines sont disponibles gratuitement en mairie.

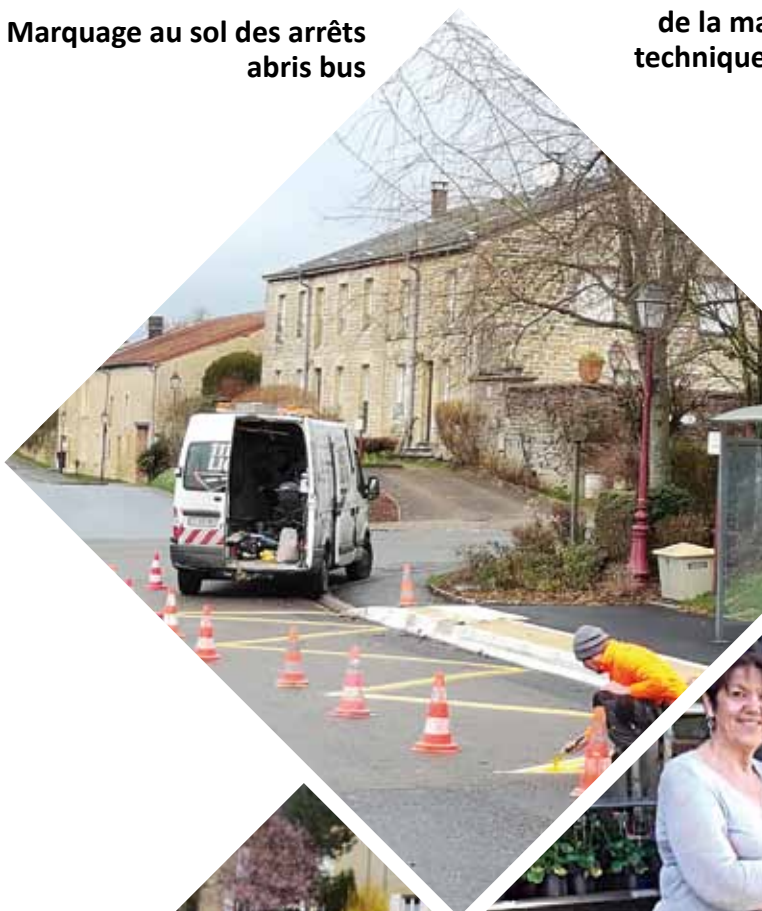


Avoir un village propre est le souhait du plus grand nombre. Encore faut-il mettre en place les équipements adéquats. Voilà qui est fait ; la commune a investi dans une quarantaine de poubelles publiques.



LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'EMBELLISSEMENT

Marquage au sol des arrêts abris bus



Rénovation d'un bureau de la mairie par l'équipe technique de la commune



Le fleurissement de la commune accapare beaucoup du temps de l'équipe technique



Distribution de barquettes de géraniums



Les jets d'eau de nouveau en fonctionnement

■ 2018 : une année budgétaire hors norme

Hors normes, c'est le terme le mieux approprié pour caractériser le budget de la commune en 2018. Deux explications à cela.

D'abord, la décision du Conseil Municipal de reverser à Ardenne Métropole le solde du budget assainissement clôturé en 2014 (lire encadré ci-dessous). Il en a coûté à la commune 185 408,06 € (106 402,08 € en fonctionnement et 79 005,98 € en investissement).

■ Pourquoi un reversement à Ardenne Métropole ?

Pour comprendre, il faut revenir quelques années en arrière, en 2014 plus précisément. La Communauté d'Agglomération reprend alors dans son giron la gestion de l'assainissement, jusqu'alors dévolue aux communes. Il ne s'agissait pas d'un choix, mais d'une obligation imposée par la loi.

Le budget « assainissement » de la commune a dû alors être clôturé. Le Conseil Municipal en fonction à l'époque a décidé de verser au budget de la commune le solde du budget « assainissement », comme l'y autorisait la loi. De nombreuses autres communes avaient fait un choix différent et reversé à Ardenne Métropole le solde de leur budget assainissement.

En 2018, la commune a sollicité Ardenne Métropole à trois reprises, et au pied levé, pour intervenir sur ses réseaux et pour des coûts de travaux importants. La commune aurait dû supporter ces dépenses si elle avait gardé la compétence des réseaux d'eau. Il est alors apparu équitable au Conseil Municipal de reverser à Ardenne Métropole le solde du budget assainissement constaté à la clôture de celui-ci.

Cette dépense a, évidemment, un caractère exceptionnel et ne sera pas reconduite les années à venir.

En second lieu, le montant des investissements budgétisés est à la hauteur des travaux décidés par le Conseil Municipal pour 2018, et donc particulièrement important.

Dans ces conditions particulières, et malgré une nouvelle baisse des impôts locaux de 2,4% pour la deuxième année consécutive, le budget a été maîtrisé. Les deux sections sont clôturées en excédent : 232 600 € pour le fonctionnement et 178 846 € pour l'investissement.

Fonctionnement : priorité à la réduction des dépenses

La section de fonctionnement retrace les opérations comptables engagées pour le bon fonctionnement de la commune.

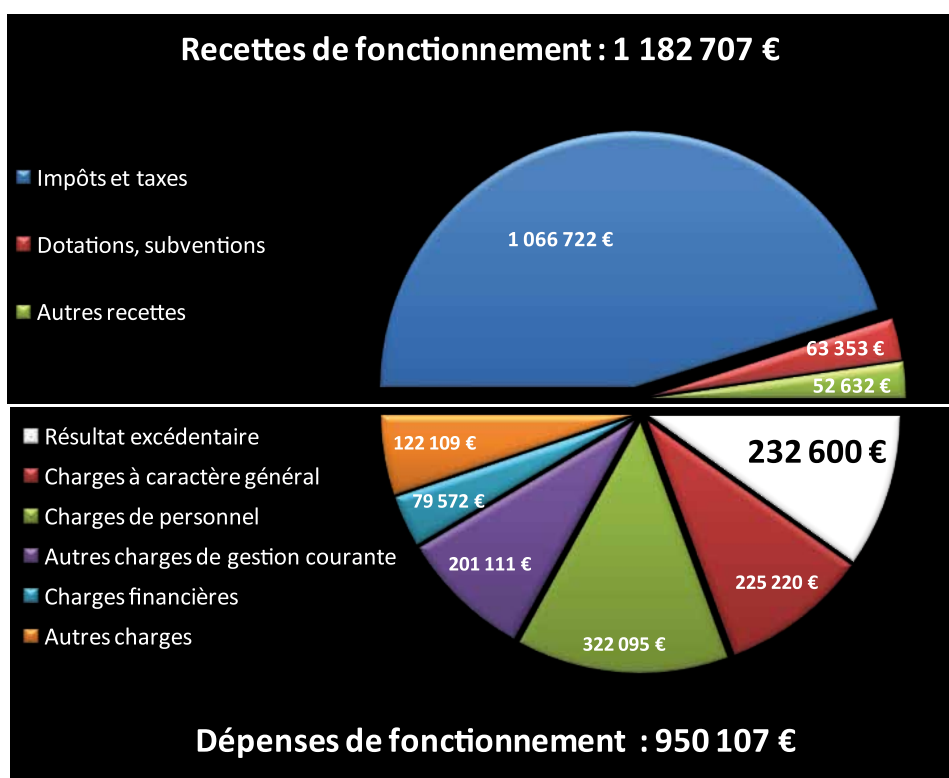
Les recettes se sont élevées à 1 182 707 €. Elles proviennent pour l'essentiel des impôts locaux levés par la commune (536 319 €)

et du versement d'une attribution de compensation par Ardenne Métropole (447 205 €).

Les dépenses, quant à elles, ont été de 950 107 €. Le poste le plus important est dû aux charges de personnel qui représentent un tiers des dépenses (322 095 €).

Un autre poste de dépenses non négligeable concerne la contribution au fonctionnement du Pôle scolaire pour les enfants de Tournes (environ 126 000 €). Citons également les intérêts des emprunts en cours (79 572 €), le versement exceptionnel au titre de l'assainissement (voir encadré), les achats (97 264 €) et les services extérieurs (93 151 €).

Si on fait abstraction du versement exceptionnel de 106 402 € pour l'assainissement, les dépenses de fonctionnement ne seraient que de 843 705 €, soit une diminution de près de 56 000 € par rapport à 2017 ; une baisse de plus de 6% qui témoigne des efforts de l'équipe municipale pour réduire les charges de fonctionnement !



■ Le compte administratif 2018

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	1 182 707 €	778 250 €
Dépenses	950 107 €	599 404 €
Solde	232 600 €	178 846 €
Résultat de clôture	411 446 €	

Investissement : des travaux coûteux mais nécessaires

La rubrique de ce magazine consacrée aux travaux décrit de manière détaillée les nombreuses réalisations de l'année 2018. Ces investissements sont financés pour l'essentiel par les excédents dégagés par la section de fonctionnement au cours des années précédentes. C'est ainsi que plus de 650 000 € ont été prélevés sur la section de fonctionnement. Les autres recettes d'investissement sont beaucoup plus modestes. Elles se limitent à quelques subventions (24 838 € reçus en 2018), au produit de la taxe d'aménagement (16 393 €) et à la récupération de la TVA (56 744 €).

Coté charges, les dépenses d'équipement en consomment la plus grosse partie (454 037 €). S'y ajoutent le remboursement du capital des emprunts en cours (61 861 €) et le remboursement exceptionnel de 79 006 € pour l'assainissement.

Des objectifs tenus

Ainsi, le Conseil Municipal tient son cap en poursuivant ses objectifs :

- baisser les impôts,
- maîtriser les charges de fonctionnement,
- réaliser les équipements nécessaires au confort des habitants et à l'attractivité de notre commune.

Philippe CLAUSE

■ L'endettement de la commune

Sujet trop rarement abordé, l'endettement est pourtant un élément important de la gestion financière des communes.

Quel est l'endettement de la commune ?

La commune rembourse trois emprunts, d'un montant initial de :

- 2 000 000 € pour l'aménagement de la RN43 ;
- 152 449 € pour l'aménagement du bâtiment de l'ancienne école ;
- 17 271 € pour l'acquisition d'un tracteur.

Au total, l'endettement actuel de la commune, c'est-à-dire le capital restant à rembourser, s'élève à 1 547 539 €.

Et le montant des annuités à rembourser ?

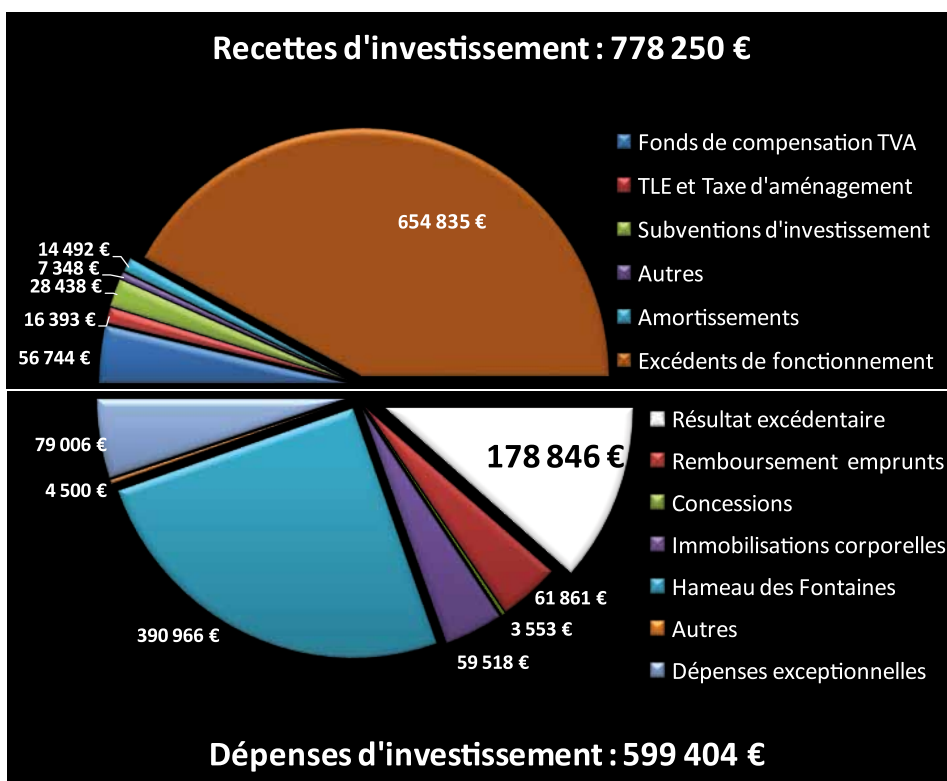
Les annuités englobent le remboursement du capital (61 861 €) et le paiement des intérêts (79 572 €), soit un montant annuel de 141 433 €. Ce montant descendra à 124 346 € à partir de 2022, une fois remboursés les deux emprunts pour le groupe scolaire et le tracteur.

Cet endettement est-il trop élevé ?

L'endettement de la commune est plus important que dans les autres communes comparables en terme de population. Pour autant, on ne peut dire qu'il est trop élevé dès lors que les capacités de financement de notre commune permettent de faire face au remboursement des annuités sans aucune difficulté.

Peut-on encore s'endetter davantage ?

La question est d'actualité avec le projet de construction d'une salle de sports. En raison de l'importance d'un tel investissement, le recours à l'emprunt sera nécessaire. La capacité financière de la commune le permet, tout en restant raisonnable, et le Conseil Municipal y veillera. Par ailleurs, Il n'est pas anormal que les générations à venir qui bénéficieront de cet équipement contribuent aussi à son financement.





La réfection de la voirie de la route départementale RD 222 fait partie des travaux de rénovation réalisés sur la commune en 2018

■ Ardenne Métropole : l'auto partage électrique est arrivé

Deux bornes de rechargement pour voitures électriques sont installées à Tournes. Une voiture électrique est à votre disposition (Place du Château), de même que plus d'une trentaine répartie sur le territoire d'Ardenne Métropole.

Deux conditions suffisent : être en possession d'un téléphone portable et d'un accès à internet. Pour s'inscrire et en savoir plus : www.clem.mobi/autopartage ou www.am-e.fr/autopartage.

La commune accueille l'une des 32 voitures électriques en autopartage sur le territoire d'Ardenne Métropole



■ Eau potable : reprise de la concession Véolia

Ardenne Métropole assure maintenant la distribution de l'eau potable aux abonnés de notre village ainsi que dans 58 communes de l'agglomération.

Outre l'acheminement, cette régie gère également le traitement et le stockage de l'eau, ainsi que dans 33 communes.

Le service de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération assure également la collecte des

eaux usées et leur transport vers la station d'épuration. Ces eaux sont traitées de façon à ce que les rejets soient conformes à la réglementation en cours.

En cas d'urgence concernant l'alimentation en eau potable et le réseau d'assainissement, les propriétaires sont invités à contacter directement Ardenne Métropole - service de l'eau - au 03 24 57 13 78.

■ Grand Est : la fibre optique bientôt à Tournes ?

La région Grand Est a décidé de mettre en œuvre un réseau régional de très haut débit sur 7 départements, dont les Ardennes. Ce réseau est communément appelé « la fibre ». Il s'agit d'une initiative unique en France : chaque habitant désirant ce branchement verra son domicile connecté.

La société « Losange » a été choisie pour réaliser ces travaux de grande envergure. Les branchements s'échelonnent entre 2018 et 2022. Notre commune sera concernée en 2020 et 2021.

Gérard CARBONNEAUX

■ Rénovation de la RD 222

Les travaux de l'autoroute A 304 ont eu des conséquences sur la route RD 222 qui traverse Tournes (rue du Bois de la Rosière et route d'Arreux). Les camions qui effectuaient des transports de gravats à la carrière de Montcornet n'ont pas ménagé la chaussée. Les demandes de réfection au département et à la DREAL ont reçu un écho favorable. La route a été réfectionnée et des bordures de trottoir ont été remplacées.



Un chantier rondement mené en moins d'une semaine, occasionnant un minimum de contraintes pour les usagers de cette départementale traversant le village.



Plus de deux cents personnes ont assisté à la cérémonie des vœux

■ Vœux du Maire

Entouré de son équipe municipale et du personnel de la commune, le Maire, Gérard CARBONNEAUX, a présenté ses vœux à la population en présence de plusieurs personnalités : le Député Pierre CORDIER, le Sénateur Marc LAMENIE, Michel NORMAND, Conseiller départemental, représentant le Président du Conseil départemental, la Conseillère départementale, Nathalie ROBCIS, et le Président d'Ardenne Métropole, Boris RAVIGNON.

Les grands événements de l'année écoulée ont été retracés dans un diaporama illustrant les nombreux travaux réalisés et les différentes activités organisées tant par la commune que par le C.C.A.S. et le Pôle scolaire.

Avant de céder la parole aux personnalités présentes, le Maire s'est attardé sur les grands projets qui attendent la commune en 2019 et dont le détail est présenté en page 28 de ce magazine.

Un vin d'honneur et la galette des rois ont clôturé jusque tard dans la soirée cette cérémonie dans une ambiance musicale assurée par le groupe des « Tontons Pipers ».

Philippe CLAUSSE



■ Trois Tournésiens à l'honneur

Le premier, Monsieur Daniel BRIOUX, au titre de son engagement bénévole au service de ses concitoyens dans plusieurs associations, et cela depuis de nombreuses années.

Le second, Monsieur Sébastien BOBO, pour ses résultats remarquables dans la discipline sportive qu'il pratique, à savoir le karaté. Il s'est en effet classé troisième aux championnats de

France dans la catégorie des moins de 85 kg.

Le dernier, et aussi le plus jeune, s'est fait remarqué également dans le domaine sportif. Evan STEVENIN s'est illustré en se classant 5^{ème} au championnat des Ardennes de Judo, dans la catégorie benjamins.

Le Maire leur a remis la médaille de la commune de Tournes sous les applaudissements bien mérités de l'assistance.

■ Accueil des nouveaux habitants



La cérémonie des vœux fournit une excellente occasion d'accueillir les nouveaux habitants qui ont choisi notre commune pour vivre agréablement.

Le Maire n'a pas dérogé à ce principe sympathique mis en place il y a deux ans et a pris le temps de souhaiter la bienvenue à ces nouveaux résidents dont bon nombre avait répondu à l'invitation de la municipalité.

Chacun a reçu deux mugs frappés aux armoiries de Tournes.



Messieurs Daniel BRIOUX et Sébastien BOBO

■ Les projets d'investissement de la commune

Si l'année 2018 a été riche en travaux de toute nature pour améliorer le cadre de vie des habitants de la commune, de nouveaux chantiers d'ampleur sont à l'étude, dont certains devront être réalisés en 2019.

AD'AP

Derrière ce sigle rébarbatif, se cache la mise en accessibilité des bâtiments municipaux pour les personnes à mobilité réduite.

Ces travaux sont imposés par la législation et la commune n'a pas d'autres choix que de les réaliser rapidement, d'autant que beaucoup de retard a déjà été pris.

Dès la fin 2017, la commune a fait établir par un bureau d'étude spécialisé, la SOCOTEC, un bilan complet des bâtiments communaux et des travaux à réaliser pour se mettre en conformité avec la réglementation.

Dans un deuxième temps, un bureau d'architecte a été désigné en 2018 pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux du Pôle scolaire, de la salle des associations et de la salle des fêtes. Son rôle est d'accompagner la municipalité dans le choix des travaux à effectuer et d'en estimer leur coût prévisionnel. Et la facture s'annonce lourde pour le budget de la commune : 200 000 euros !

Dans les prochaines semaines, une passation de marché permettra de retenir les entreprises qui interviendront dans la réalisation de ces travaux que la municipalité souhaite voir achevés avant la fin de l'année 2019.

Pendant la période de travaux, l'occupation de la salle des associations et de la salle des fêtes sera perturbée, même si un maximum d'efforts sera fait pour limiter la gêne occasionnée.

En 2020 et les années suivantes, ce sont les autres bâtiments de la commune qui seront mis aux normes : mairie, église et vestiaires du terrain de football.

Voirie

Au cours de ces dernières années, de nombreux travaux ont été engagés pour entretenir et améliorer la voirie communale. Rappelons-les :

- La rue Charles de Gaulle
- La rue du Moulin
- La rue de Warcq
- L'impasse du Pâquis
- La rue du Puits
- Le Hameau des Fontaines
- La rue Marcel Fay
- La rue du Bois de la Rosière et la route d'Arreux.

Pour autant, d'autres chantiers sont devenus indispensables, devant la dégradation de certaines chaussées. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a souhaité poursuivre son effort en programmant dès 2019 trois nouveaux chantiers :

- La rue de la Citadelle
- La Place du Château
- La rue de la Suine.

Ces travaux devront être financés intégralement sur le budget communal, toutes les subventions pour l'entretien de voirie étant supprimées.

Maison médicale

Sollicitée dès son entrée en fonction par les praticiens du Cabinet médical, l'équipe municipale a immédiatement mesuré l'enjeu de ce dossier pour le confort des habitants de Tournes. C'est ainsi que le maire a pris l'initiative, dès la fin 2016, de réunir autour de la table les praticiens, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Ardenne Métropole.

Présenté comme un modèle de concertation, le travail collectif mené depuis a porté ses fruits puisque l'ARS a validé le projet de santé présenté par les praticiens, ce qui a permis à Ardenne Métropole de s'engager dans le financement d'une maison médicale pluridisciplinaire sur la commune de Tournes. Restait toutefois un problème de taille : celui du terrain. La commune a de nouveau joué son rôle en

■ Les projets en résumé

Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite

2019 : Pôle scolaire, salle des fêtes et salle des associations.
2020 et 2021 : mairie, église et vestiaires du terrain de football.

Rénovation de la voirie

2019 : rue de la citadelle, Place du Château, rue de la Suine.

Maison médicale

2019 : étude du projet porté par Ardenne Métropole.

2020 : démarrage des travaux.

2021 : achèvement de la Maison médicale.

Salle des sports

2019 : étude de faisabilité.

2020 et 2021 : construction du bâtiment.

proposant de céder le terrain et le hangar servant de halle sportive, rue de la Gare.

Les plans de cette nouvelle maison médicale sont en cours de réalisation et devront être validés par Ardenne Métropole après l'avis des praticiens d'ici la fin de l'année.

Ce projet pourrait alors se concrétiser début 2021.

Salle des sports

Cela fait si longtemps que l'on parle d'une salle des sports à Tournes ! Toujours retardée pour raisons budgétaires, la chimère pourrait enfin se réaliser.

En effet, la commune envisage de vendre la salle d'activités sportives et culturelles jouxtant la halle des sports afin de permettre l'implantation de la pharmacie à proximité immédiate de la nouvelle maison médicale.

Une bonne action sans doute pour l'intérêt général, mais qui contraint la commune à se doter d'un nouvel équipement pour accueillir les activités des associations sportives et culturelles de la commune.

La réflexion est lancée, mais la concrétisation du projet repose d'abord sur la finalisation de la maison médicale.

Philippe CLAUSE

■ Ramassage des ordures ménagères et son financement

C'est Ardenne Métropole qui gère aujourd'hui la collecte et le traitement des déchets ménagers sur notre commune.

La mairie est régulièrement interrogée sur le coût facturé auprès des usagers que nous sommes : « Est-ce que je paie en fonction de nombre de personnes, en fonction de la taille de mon habitation, du volume des déchets produits ? ». Apportons quelques réponses.

TEOM et REOM

Il existe deux modes de financement du ramassage des ordures ménagères.

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou TEOM. Elle est payée chaque année en même temps que la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son montant est calculé sur la base de la valeur locative cadastrale du logement et des ressources du ménage.
- La redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères ou REOM. Son montant peut être calculé à partir de plusieurs critères, notamment du volume des déchets. Plusieurs systèmes existent : par exemple la facturation à la levée (nombre de bacs enlevés) ou au poids (poids des déchets collectés).

■ Et à Tournes ?

Dans notre commune, le ramassage des ordures ménagères est financé par une TEOM que le propriétaire paie chaque année sur sa feuille de taxes foncières.

En d'autres termes, ce que chaque Tournésien paie ne dépend ni du volume, ni du poids des déchets qu'il produit.

Rappelons que c'est le propriétaire qui s'acquitte de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais il peut en récupérer le montant auprès de son locataire.

■ A Retenir

Dans notre commune, le ramassage des ordures ménagères est financé par une taxe d'enlèvement.

Son montant ne dépend ni du poids, ni du volume des déchets.

Et pour l'avenir ?

Les quantités de déchets collectés sont en constante progression. Ce constat pousse un nombre croissant de collectivités à inciter les ménages à produire moins de déchets en introduisant une tarification incitative. Qu'elle soit sous forme de taxe ou de redevance, celle-ci est calculée sur la base d'une part fixe et d'une part variable, fonction de la quantité de déchets produits.

Il est donc fort probable que dans un avenir plus ou moins proche, Ardenne Métropole examine cette possibilité.

Souvenons-nous que, juste avant l'intégration de notre commune à Ardenne Métropole, il n'y a pas si longtemps, il était programmé de passer en REOM et de payer l'enlèvement des ordures ménagères au nombre de levées !

Philippe CLAUSESE

■ Le tri sélectif : mode d'emploi

Ordures ménagères

La collecte en porte à porte se fait chaque mercredi, entre 13h00 et 19h30. Les bacs doivent être présentés poignées vers la route.

Collecte sélective

La collecte des sacs jaunes (à retirer en mairie) se fait le mercredi, une semaine sur deux, entre 5h00 et 13h00 (voir le calendrier distribué auprès des habitants et disponible en mairie).

Déchets verts

Depuis juillet 2015, la collecte des déchets verts en porte à porte est arrêtée. Les habitants doivent donc évacuer leurs déchets verts directement en déchèterie.

Toutefois, Ardenne Métropole propose un service de ramassage des déchets verts auprès des personnes âgées d'au moins 75 ans ou handicapées, titulaires d'une carte d'invalidité (se renseigner en mairie).

Verres

Plusieurs containers à verre sont répartis sur la commune : Hameau des Fontaines, parking du cimetière et près du terrain multisports.

Textiles

Deux containers pour recevoir les textiles usagers sont implantés sur le parking du cimetière et à la salle des fêtes. Il est recommandé de sécher les articles avant de les mettre dans un sac bien fermé et les déposer dans les containers.

■ Le brûlage des déchets est interdit

Le brûlage des déchets est strictement règlementé par un arrêté préfectoral du 16 octobre 2014.

Selon l'article 3 de cet arrêté, le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés est interdit.

L'article 2 précise, en outre, que les déchets végétaux des parcs et jardins sont des déchets ménagers qui, donc, ne doivent pas être brûlés. Il s'agit principalement de bois provenant des débroussaillages et de la taille de haies, arbres et arbustes ainsi que des tontes de pelouses et des fleurs.

En cas de non respect de ces dispositions, les contrevenants encourent notamment des contraventions de 4^{ème} classe.

MANIFESTATIONS 2019

☛ JANVIER

Samedi 5
Municipalité
VOEUX DU MAIRE

Dimanche 20
Anciens combattants
THE DANSANT

☛ FÉVRIER

Samedi 2
Karaté club
REPAS DANSANT

Dimanche 17
Association Tournes Solidarité
PETITS DEJEUNERS DE LA SAINT-VALENTIN

☛ MARS

Samedi 2
ASTRM
REPAS DANSANT

Samedi 9
Association des parents d'élèves
LOTO ET BOURSE AUX VETEMENTS

Samedi 16
Municipalité
PIECE DE THEATRE

Samedi 30
La Forêt de Coentin
REPAS DANSANT

☛ AVRIL

Dimanche 28
Association de motards
UNE ROSE, UN ESPOIR

☛ MAI

Mercredi 1^{er}
A.S.T.R.M.
BROCANTE

Samedi 4
A.C.G.N.
COURSE PEDESTRE «LA TOURNESIENNE»

Dimanche 5
Tracothéâtre
PIECE DE THEATRE

Mercredi 8
Municipalité
CEREMONIE COMMEMORATIVE

Dimanche 12
Harmonie S.N.C.F.
CONCERT

Samedi 25
L'Étincelante
JOURNEE DE PECHE

☛ JUIN

Samedi 1^{er}
Concert
Chorale Diapason

Vendredi 14
Pôle scolaire
KERMESSE

Mardi 18
Soleil d'Automne
REPAS

Samedi 22 et dimanche 23
Municipalité
FETE PATRONALE

Dimanche 23
Association Tournes Solidarité
BARBECUE

☛ JUILLET

Judi 13
Municipalité
CEREMONIE COMMEMORATIVE,
RETRAITE AUX FLAMBEAUX ET REPAS
DANSANT

☛ SEPTEMBRE

Dimanche 1^{er}
Association Tournes Solidarité
RANDONNEE PEDESTRE

Dimanche 8
Municipalité
CEREMONIE DU BOIS DE LA ROSIERE

Samedi 14 et Dimanche 15
Municipalité
JOURNEES DU PATRIMOINE

☛ OCTOBRE

Samedi 19
Association Tournes Solidarité
REPAS DANSANT

☛ NOVEMBRE

Samedi 9
Association des parents d'élèves
BOURSE AUX JOUETS

Lundi 11
Municipalité
CEREMONIE COMMEMORATIVE

Vendredi 22 et samedi 23
La Forêt de Coentin
TELETHON

☛ DÉCEMBRE

Dimanche 1^{er}
C.C.A.S.
REPAS DES ANCIENS

Dimanche 8
C.C.A.S.
SAINT NICOLAS

Mardi 17
Soleil d'Automne
REPAS DE NOEL

NAISSANCES

MATHIEU Lino
né le 16 février 2018
à SEDAN

MARY Linaya
née le 03 mai 2018
à CHARLEVILLE-MEZIERES

CHEF Gabriel
né le 17 mai 2018
à CHARLEVILLE-MEZIERES

VARLOTEAUX Cléa
née le 08 juillet 2018
à CHARLEVILLE-MEZIERES

GODET Paul
né le 06 septembre 2018
à CHARLEVILLE-MEZIERES

VANNEREUX Arthur
né le 14 septembre 2018
à CHARLEVILLE-MEZIERES

BLIN Mattéo
né le 25 septembre 2018
à CHARLEVILLE-MEZIERES

DA SOUZA Tiago
né le 20 octobre 2018
à CHARLEVILLE-MEZIERES

LEVISSE Charline
née le 23 octobre 2018
à CHARLEVILLE-MEZIERES

BEAUDOIR Chloé
née le 12 décembre 2018
à BEZANNES

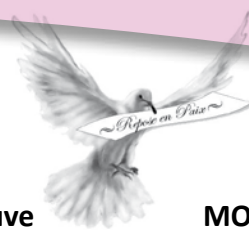
MARIAGES

GIRARD Amélie et STAINE Kévin
le 24 mars 2018

**LOUIS Angélique
et LABBÉ Stéphane**
Le 19 mai 2018

**MOREAU Marie
et DANCRE Romaric**
le 14 juillet 2018

**JOSEPH Adeline
et BOUVARD Benjamin**
le 21 juillet 2018



CIVIL

DÉCÈS

COLEAU Serge

le 28 février 2018

à CHARLEVILLE-MEZIERES

ETIENNE Ginette veuve GUILLOT

Le 04 mars 2018

à CHARLEVILLE-MEZIERES

CHANTRENNE Renée veuve GONNER

le 03 avril 2018

à CHARLEVILLE-MEZIERES

ANDRE Jean-Pascal

le 05 avril 2018

à CHARLEVILLE-MEZIERES

PLANCHE Renée veuve**SAINTOURENS**

le 05 avril 2018

à CHARLEVILLE-MEZIERES

MONSEUR Suzanne veuve BORCA

le 17 avril 2018

à TOURNES

WANWEST-WINKEL Marie-Thérèse

le 17 juin 2018

à REIMS

JOSEPH André

le 25 août 2018

à CHARLEVILLE-MEZIERES

BOURGA Rémi

le 14 septembre 2018

à CHARLEVILLE-MEZIERES

MOURA Lilia

le 14 septembre 2018

à NOGENT SUR OISE

BONFILS Michel

le 23 septembre 2018

à CHARLEVILLE-MEZIERES

ROSSIGNON Michel

le 30 septembre 2018

à CHARLEVILLE-MEZIERES

HUBATZ Marie-Thérèse

le 22 octobre 2018

à TOURNES

HENRY Pierre

le 10 novembre 2018 à

CHARLEVILLE-MEZIERES

Le Docteur Michel BONFILS nous a quittés

Monsieur le Docteur Michel BONFILS a été maire de Tournes pendant deux mandats, de 1983 à 1989 et de 1989 à 1995.

Il était de cette trempe d'élus qui, ayant accepté de servir une cause, font abstraction de leur personne pour concentrer toute leur énergie sur la réussite de leur mission, privilégiant les affaires de la commune au détriment de leur quiétude.

Monsieur BONFILS n'a jamais conçu que la responsabilité qui lui fut confiée pût le conduire à l'échec ou au demi-succès. Il était exigeant avec lui-même et son besoin de perfection avait raison de sa fatigue ou de ses moments furtifs de lassitude. Conjuguer ses activités de médecin et de maire sans montrer une quelconque fatigue, tel était son quotidien.

Il était exigeant. Inévitablement – non par indifférence. Tout simplement, ayant été élu là où il devait réussir, il n'imaginait pas que ses collaborateurs fussent étrangers à ce qui était pour lui une mission. C'est cette contrainte acceptée qui fait les équipes soudées et performantes.

Au cours de ses deux mandats, avec son équipe, il a su transformer un village lambda en une cité moderne. C'est ainsi qu'il a réorganisé la mairie et tous les services. Il a fait construire la salle des fêtes. Il a fait acheter et aménager la salle d'activités sportives et culturelles, les terrains de tennis, fait entreprendre l'enfouissement des réseaux, la construction du bureau de poste, la création des ateliers municipaux.

Il a fait aménager le centre du village, fait entreprendre des travaux importants de voirie dans plusieurs rues, sans oublier l'assainissement. C'est sous son impulsion qu'a été créée l'Association d'Entr'aide et il a su dynamiser la vie associative. J'en oublie certainement.

Il n'avait pas besoin d'épanchement et il affichait une constante modestie. La confiance lui suffisait, exprimée allusivement.

Il m'arrivait de m'entretenir avec lui de nos réalisations, de nos projets et il restait à l'écoute, se gardant bien de faire référence à ses fonctions passées. Il ne manquait pas de montrer des valeurs humanistes comme savent le faire les grands hommes. Il aurait sans doute désiré s'exprimer plus longuement mais la maladie en a voulu autrement, ne voulant pas lui donner cette satisfaction. La mort est injuste.

Nous ressentons tous comme un souvenir achevé et définitivement révolu la vie active, dense, d'un maire remarquable, d'une personnalité attachante ; la forte empreinte qu'il a laissée chez ceux qui l'ont connu, côtoyé, apprécié...

Et c'est nous qui, dans le silence, mais avec le souvenir de votre voix, vous disons au revoir **Monsieur BONFILS**.

Gérard CARBONNEAUX

PHOTOS PRIMEES AU CONCOURS 2018



Photo de
Charlotte
ANSELMO



Photo de
Laurent LAUNOIS



Photo
d'Eva MIQUET